

CONDITIONS DE VENTES

La vente sera faite au comptant et s'exprime en euros. Les acquéreurs paieront par lot, en sus de l'adjudication, **22% TTC en volontaire et 14,28% TTC en judiciaire. Par ailleurs, en cas d'enchères via la plateforme www.interencheres.com, 1,5% HT (soit 1,8% TTC) seront ajoutés pour le volontaire, 1,5% HT (soit 1,8% TTC) seront ajoutés pour le judiciaire, ou 60€ HT (soit 72€ TTC) par véhicule.**

La vente sera faite sous couvert de la Garantie du Commissaire-priseur et de l'expert qui l'assiste suivant les désignations, faites en fonction de l'état actuel des connaissances, portées au catalogue et compte tenu des rectifications annoncées, s'il y a lieu, au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente.

L'acheteur ne devient propriétaire du bien adjudiqué qu'à compter du règlement intégral et effectif du montant du bordereau. Dès l'adjudication prononcée, les objets adjudgés sont placés sous son entière responsabilité, à charge pour lui de les faire assurer.

En cas de double enchère reconnue effective par le Commissaire-priseur, l'objet sera immédiatement remis en vente au prix des dernières enchères, tous les amateurs présents étant admis à enchérir de nouveau.

Les enchères suivent l'ordre du catalogue. Le Commissaire-priseur se réserve la faculté, dans l'intérêt de la vente, de déplacer ou retirer un ou plusieurs lots avant et pendant la vente, de réunir ou diviser des lots.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Tous les biens sont vendus en l'état où ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections ou défauts. Aucune réclamation ne sera possible relativement aux restaurations d'usage, manques et petits accidents.

Les dimensions, poids, couleurs, ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le ré-entoilage, parquetage ou doublage sont considérés comme une mesure conservatoire et non un vice. L'état des cadres n'est pas garanti. Les pierres précieuses et fines peuvent avoir fait l'objet de traitements destinés à les mettre en valeur : ces traitements sont traditionnels et admis par le marché international.

« Décret n°2002-65 DU 14 JANVIER 2002 Sauf mention contraire, les pierres que nous présentons sont susceptibles d'avoir subi une amélioration thermique ou une amélioration de leur clarté au moment de leur extraction et de leur taille dans leur pays d'origine. En effet, dans de nombreux cas, ces modifications ne sont décelables qu'avec l'utilisation de techniques de laboratoire très élaborées. Ces gemmes ont pu faire l'objet de ces pratiques générales d'embellissements. Les bijoux sont livrés en l'état et ne peuvent être repris. »

Les photographies des lots (papier ou numérique) transmises aux acheteurs potentiels ou insérées sur le site www.interencheres.com, sont réalisées à titre gracieux et n'ont pas de valeur contractuelle.

Les rapports de conditions sont faits gracieusement et n'engagent pas le Commissaire-priseur

Conformément à l'article L321-7 du code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

En cas de litige le Tribunal de Commerce d'Auxerre est compétent.

Païement

REGLEMENT AU COMPTANT soit dès l'adjudication prononcée - Paiement par carte bancaire, virement, **espèces uniquement pour un bordereau d'un montant total inférieur à 1000€** et sur justificatif d'identité - PAS DE CHEQUE - Aucun escompte pour paiement anticipé. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40€ exigibles sans rappel nécessaire.

Le Commissaire-priseur se réserve le droit de ne délivrer les objets payés par chèque ou virement que lorsque ces derniers seront crédités.

Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'ordre d'achat secret, vous autorisez Maître LEFRANC Frédéric et EURL AUXERRE ENCHERES, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour précéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 euros. Au-delà de ce montant, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail.

Dans le cadre du service Chrono, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10 000 euros.

Tout enchérisseur du LIVE sera débité sur sa carte bancaire dès la vente terminée (se reporter aux Conditions Générales d'Utilisation du service [interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com))

L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectifications et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du SYMEV, 15 rue Freycinet 75016 Paris.

Sauf mention explicite notifiée, la vente étant sous le régime de la marge, le bordereau de vente remis à l'adjudicataire ne fera ressortir aucune TVA récupérable.

DETAXE : La TVA pourra être remboursée aux acheteurs non-résidents de l'union européenne après envoi à la SVV du document douanier d'exportation, exemplaire n°3, visé par les douanes, et ce dans le délai de deux mois après la vente. Le document d'exportation devra mentionner la société AUXERRE ENCHERES – Maître Frédéric LEFRANC comme expéditeur et l'acheteur comme destinataire du bien.

Aucun bordereau HT ne sera établi sans justificatif officiel d'exportation, le seul numéro de TVA intra-communautaire ne suffisant pas.

Ordres d'achat et enchères par téléphone

Les personnes ne pouvant être présentes lors de la vente pourront laisser **un ordre d'achat**.

Les ordres d'achats doivent nous parvenir avant 11h pour les ventes de l'après-midi, la veille pour les ventes du matin.

Le Commissaire-priseur se charge d'exécuter gratuitement ces ordres pour le compte de l'enchérisseur selon ses instructions, ceci afin d'essayer d'acheter le ou les lots au prix le plus bas possible et ne dépassant pas le montant maximum fixé.

Les ordres doivent être transmis à l'Etude par demande manuscrite, accompagnés d'un RIB et d'une pièce d'identité (ou N° de RCS pour les professionnels). A défaut d'obtention des garanties demandées, le Commissaire-priseur se réserve le droit de ne pas honorer les ordres.

Pour les achats les plus importants, il pourra être demandé une lettre accréditive de la banque.

Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, le premier arrivé aura la préférence.

Les enchères téléphoniques seront reçues aux mêmes conditions que les ordres d'achat, uniquement pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 200 €.

Toute demande de ligne téléphonique, sur un ou plusieurs lots, engage l'enchérisseur à hauteur de l'estimation basse annoncée. Si ce dernier n'était pas joignable, de par son fait, lors de la vente, le ou les objets lui seront adjudgés, à défaut de surenchérisseur, à l'estimation basse.

A toutes fins utiles, le Commissaire-priseur se réserve d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente.

Dans les deux cas, il s'agit d'une facilité pour le client. Le Commissaire-priseur n'est pas responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur, omission ou toute autre cause. De la même façon, sa responsabilité ne saurait être engagée si la liaison téléphonique n'est pas établie, ou établie tardivement, ou interrompue.

Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication. Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'opérateur de vente par courrier ou par email. L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du SYMEV, 15 rue Fressinet 75016 Paris.

Frais de services de la plateforme interencheres.com

- Pour les ventes volontaires, des catégories « Art, Décoration & Collection » et « Biens d'équipement » : **1,5% HT du prix d'adjudication** (soit + 1,8% TTC).
- Pour les ventes judiciaires, des catégories « Art, Décoration & Collection » et « Biens d'équipement » : **1,5% HT du prix d'adjudication** (soit + 1,8% TTC).
- Pour les ventes volontaires et judiciaires de véhicules, majoration de **60€ HT par véhicule** (soit + 72€ TTC par véhicule).
- Pour les ventes caritatives, pas de frais de services.

Enchère directe

Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou Chrono ; en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à Maître LEFRANC Frédéric et EURL AUXERRE ENCHERES tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Maître LEFRANC Frédéric et EURL AUXERRE ENCHERES se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez Maître LEFRANC Frédéric et EURL AUXERRE ENCHERES à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur. Maître LEFRANC Frédéric et EURL AUXERRE ENCHERES ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

Enchère automatique

Maître LEFRANC Frédéric et EURL AUXERRE ENCHERES n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'enchère s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€. Si vous êtes adjudicataire via une enchère automatique, vous autorisez Maître LEFRANC Frédéric et EURL AUXERRE ENCHERES à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur. Maître LEFRANC Frédéric et EURL AUXERRE ENCHERES ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un

problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Incidents de paiement – Fichier des restrictions d'accès des ventes aux enchères (TEMIS)

Eurl AUXERRE ENCHERES /Maître Frédéric LEFRANC, est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

TOUT BORDEREAU D'ADJUDICATION DEMEURE IMPAYÉ APRÈS DE Eurl AUXERRE ENCHERES /Maître Frédéric LEFRANC, OU AYANT FAIT L'OBJET D'UN RETARD DE PAIEMENT EST SUSCEPTIBLE D'INSCRIPTION AU FICHIER TEMIS.

1- Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Eurl AUXERRE ENCHERES /Maître Frédéric LEFRANC.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Eurl AUXERRE ENCHERES /Maître Frédéric LEFRANC, est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

2-Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

3-Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

DANS LE CAS OÙ UN ENCHÉRISEUR EST INSCRIT AU FICHIER TEMIS, Eurl AUXERRE ENCHERES /Maître Frédéric LEFRANC, POURRA CONDITIONNER L'ACCÈS AUX VENTES AUX ENCHÈRES QU'ELLE ORGANISE À L'UTILISATION DE MOYENS DE PAIEMENT OU GARANTIES SPÉCIFIQUES OU REFUSER TEMPORAIREMENT LA PARTICIPATION DES ENCHÉRISEURS AUX VENTES AUX ENCHÈRES POUR LESQUELS CES GARANTIES NE PEUVENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE. L'INSCRIPTION AU FICHIER TEMIS POURRA AVOIR POUR CONSÉQUENCE DE LIMITER LA CAPACITÉ D'ENCHÉRISSER DE L'ENCHÉRISEUR AUPRÈS DES PROFESSIONNELS ABONNÉS AU SERVICE TEMIS. ELLE ENTRAÎNE PAR AILLEURS LA SUSPENSION TEMPORAIRE DE L'ACCÈS AU SERVICE « LIVE » DE LA PLATEFORME WWW.INTERENCHERES GEREE PAR CPM, CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE CETTE PLATEFORME.

4 - Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription Page 21 sur 22 au Fichier TEMIS est réduite si l'enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

5 - Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Eurl AUXERRE ENCHERES /Maître Frédéric LEFRANC, ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. Eurl AUXERRE ENCHERES /Maître Frédéric LEFRANC, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

6 - Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par Eurl AUXERRE ENCHERES /Maître Frédéric LEFRANC : par écrit auprès de Eurl AUXERRE ENCHERES /Maître Frédéric LEFRANC, 21 avenue Pierre Larousse 89000 AUXERRE

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur <https://temis.auction>.

7 - Coordonnées de l'Enchérisseur

LES NOTIFICATIONS IMPORTANTES RELATIVES AUX SUITES DE L'ADJUDICATION SERONT ADRESSÉES À L'ADRESSE E-MAIL ET/OU A L'ADRESSE POSTALE DÉCLARÉE PAR L'ENCHÉRISEUR AUPRÈS DE LA STRUCTURE LORS DE L'ADJUDICATION. L'ENCHÉRISEUR DOIT INFORMER Eurl AUXERRE ENCHERES /Maître Frédéric LEFRANC, DE TOUT CHANGEMENT CONCERNANT SES COORDONNÉES DE CONTACT.

Traduction

La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de Maître LEFRANC Frédéric et EURL AUXERRE ENCHERES. Seule la version originale de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

Données personnelles

Dans le cadre de nos activités de ventes aux enchères, notre maison de ventes est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur. Ces derniers disposent dès lors d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles en s'adressant directement à notre maison de ventes. Notre OVV pourra utiliser ces données à caractère personnel afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose.

Gardiennage des meubles ou objets après la vente, frais de gardiennage, réquisition de remise en vente

Les meubles ou objets adjugés et payés, seront gardiennés gratuitement pendant les 15 jours qui suivront la vente. Passé ce délai, les frais suivants seront décomptés : 3€ HT par lot et par jour. Si les meubles ou objets ne sont pas retirés par l'acheteur alors que le coût du gardiennage atteint désormais le prix d'adjudication, l'opérateur de vente est expressément autorisé à les remettre en vente, l'acheteur lui donnant à cette fin et par les présentes, réquisition de vente. Les meubles ou objets sont ceux décrits dans la facture, la vente se fera sans prix de réserve et moyennant les frais vendeur suivant : 20 %TTC. L'opérateur est expressément autorisé à prélever sur ce prix de vente le montant, à dû concurrence, des « frais vendeur » et celui des frais de gardiennage, le solde revenant au propriétaire, ici vendeur.